

La raison des études. Sens et histoire du *Ratio Studiorum*

Georges Leroux

Volume 31, Number 2, Fall 1995

Georges-André Vachon

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/035976ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/035976ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Leroux, G. (1995). La raison des études. Sens et histoire du *Ratio Studiorum*. *Études françaises*, 31(2), 29–44. <https://doi.org/10.7202/035976ar>

La raison des études

Sens et histoire du

Ratio Studiorum

GEORGES LEROUX

De toutes les caractéristiques de la pédagogie de la Compagnie de Jésus, celles qui nous sollicitent le plus aujourd'hui sont la force de sa structure formelle et la précision de ses énoncés. Recueillant l'héritage de la Renaissance, les Jésuites sont parvenus à systématiser dans un code pédagogique un canon qui devait s'imposer rapidement à l'Europe catholique et, de là, au Nouveau Monde. Dans ce canon, publié sous le titre *Ratio Studiorum*, ce ne sont pas seulement les principes, les raisons ou les postulats empruntés à l'humanisme qui dominent, mais également les normes établies par l'expérience. L'importance de ces principes est certes considérable, mais elle semble par ailleurs toute relative en regard de la structure du *curriculum* codifié dans les rédactions successives. En regard aussi de la pratique incessante de l'interprétation des textes soumis à l'étude et de la discussion des finalités et des moyens des études. Tout se passe comme si la philosophie de l'éducation devait être déduite de la pratique des études, qui peut alors aussi bien la corriger que lui servir de matrice d'engendrement. L'histoire des établissements de la Compagnie de Jésus confirme amplement cette perspective : très rapidement, le code pédagogique des collèges s'avère fixé, et ce, sans limiter une disponibilité indubitable pour l'innovation et l'adaptation aux contextes d'implantation des collèges. La littérature relative aux fondations, aussi bien que les documents officiels de la Compagnie, s'appuient sur le texte du code pédagogique comme sur une institution et ce qui varie, selon

les contextes, ce sont plutôt les justifications et les développements philosophiques afférents.

Ce code pédagogique a contribué, plus que tout autre, à structurer la culture européenne. L'oubli dans lequel il se trouve aujourd'hui nous rend doublement ignorants : oublieux de la formation du *Ratio Studiorum* et de la détermination progressive de ses finalités, nous en sommes venus à ignorer le rôle de la discussion et de l'expérience dans l'expression d'un idéal de culture. Au moment où disparaissent les derniers témoins de ceux qui le pratiquèrent dans notre société, revenir au *Ratio Studiorum*, c'est poser la question du débat et de l'autorité dans la détermination des finalités de l'éducation libérale. D'une autre façon, plus profonde peut-être, l'oubli du *Ratio Studiorum* nous condamne à la fabrication du mythe le plus commode, celui de l'élitisme du cours classique. Derrière les images stéréotypées de l'éducation des collèges se trouve pourtant un gigantesque effort pour penser l'articulation des humanités et de la culture. Pourquoi enseigner Virgile ? Pourquoi préférer le débat à la dictée de l'enseignement ? À la nécessité de comprendre cet effort comme un travail de réflexion, comme une analyse rigoureuse des besoins de la culture, nous préférons substituer la représentation facile d'un modèle de pouvoir. Revenir au *Ratio Studiorum*, c'est de ce point de vue considérer le sens de notre rupture avec ce travail d'analyse et se demander par quoi nous avons remplacé cette intense méditation sur la raison des études.

Mon effort portera d'emblée sur le contenu de ce texte cardinal, dont l'influence dans les établissements jésuites du Canada français atteste l'importance et la fécondité. Il est certes délicat de chercher à présenter isolément un texte dont tout le sens réside dans l'institution qu'il légitime. Il serait cependant encore plus difficile d'exposer la façon dont le code des Jésuites a été reçu et transformé dans les différents collèges. Cette histoire institutionnelle de la pédagogie des Jésuites au Canada reste à faire¹. Bien documentée pour la plupart des pays européens, l'étude des établissements au Québec demeure encore fragmentaire. Il est assuré cependant que lors de la fondation des collèges, à Québec comme à Montréal, la tradition pédagogique était bien établie et que

1. Le livre de Claude Galarneau (*Les Collèges classiques au Canada français*, 1620-1970, Montréal, Fides, 1978) donne de bons éléments, mais son exposé adopte un point de vue synthétique recoupant l'ensemble des collèges qui finit par occulter l'importance et surtout la différence des collèges jésuites. Il s'agit cependant d'un ouvrage introductif remarquable. Pour les collèges jésuites, le meilleur instrument demeure le livre de Paul Desjardins (*Le Collège Sainte-Marie de Montréal*. Montréal, Collège Sainte-Marie, 1940, 2 volumes).

ces établissements l'ont reçue pour ce qu'elle était : une véritable philosophie de la formation libérale. Ici comme ailleurs, cette tradition s'est poursuivie et approfondie après le rétablissement de la Compagnie en 1814.

En 1599, le père général Acquaviva promulgue le texte qui allait devenir la charte de tous les collèges à venir, le *Ratio atque Institutio Studiorum*. Le *Ratio docendi et discendi* publié à Paris en 1692 par le père de Jouvancy, constitue le deuxième texte en importance dans l'histoire de la pédagogie des Jésuites. Il représente le premier effort d'interprétation générale en vue d'une adaptation aux nouvelles circonstances de la fin du XVII^e siècle. Le *Ratio Studiorum* de 1599 repose certes sur plusieurs textes antérieurs : des témoignages l'attestent, notamment ceux des premiers membres de la Compagnie, comme le P. Ribadeneira pour lequel Ignace de Loyola avait rédigé sa première « *Ordinatio studiorum* ». Quand celui-ci publie en 1608 son répertoire des écrivains illustres de la Compagnie, il dénombre 293 collèges, dont 37 hors d'Europe². Ce chiffre a de quoi nous faire réfléchir : on peut en effet supposer que la fondation des collèges n'a pas attendu la rédaction du *Ratio* de 1599 et on peut donc s'émerveiller à bon droit devant l'extraordinaire fécondité du programme éducatif constitué sur un si petit nombre d'années. Le père Acquaviva aurait voulu limiter la croissance des collèges, compte tenu de la difficulté à les fournir en personnel compétent. Mais cette réticence ne pouvait tenir devant le besoin impérieux, qui se manifestait partout, d'une formation rigoureuse pour les élites catholiques. L'étude de ce développement prodigieux d'institutions d'enseignement n'est pas notre propos, mais on doit néanmoins garder à l'esprit en toile de fond, la perspective de ce mouvement d'implantation à proprement parler extraordinaire³.

La formation du *Ratio Studiorum* repose entièrement sur l'expérience de ces premiers collèges de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Ce n'est que progressivement que les collèges

2. P. Ribadeneira. *Illustrium Scriptorum religionis Societatis Jesu*. Anvers, 1608. Cité dans J.-B. Herman, *La Pédagogie des Jésuites au XVI^e siècle*. Ses sources, ses caractéristiques. Louvain, Bruxelles et Paris, 1914 ; p. 3-5.

3. Cette étude a grandement bénéficié des travaux du P. F. de Dainville, notamment *L'Éducation des Jésuites. XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éditions de Minuit, 1978 ; réédition 1991. Ces travaux ont montré que la fondation d'un collège était le produit d'une négociation complexe avec les autorités civiles et religieuses des villes concernées ; les impératifs économiques sont rapidement devenus centraux dans ces discussions. Dans certains cas, la fondation du collège apparaissait comme une nécessité en vue du développement d'une élite ; dans d'autres, les collèges sont refusés parce qu'ils sont réputés ne former que des lettrés inutiles.

ont accepté la mission de la formation d'étudiants étrangers à la Compagnie et on peut considérer que l'essence du *Ratio Studiorum* réside dans sa mission originelle : il s'agit d'un cursus d'études entièrement orienté par une progression vers l'engagement religieux⁴. Lentement, et de manière définitive après la période de suppression (1773-1814), la mission de la Compagnie devint principalement éducative, comme le confirme la bulle papale de 1824. On peut même penser que le rétablissement de l'Ordre n'a été possible qu'en vertu de la force de la Compagnie dans son ministère de formation de la jeunesse. Le ministère des collèges est *valde proprium*⁵. À compter de ce moment, toute l'ambivalence qui se manifeste dans le texte fondateur est effacée : les collèges deviennent des institutions d'emblée profanes et destinées à la formation d'une élite de laïcs chrétiens. En cela, non seulement le *Ratio* reproduit la formation intellectuelle et spirituelle du fondateur, mais il accomplit le programme de son grand texte spirituel, les *Exercices spirituels*. Les disciplines intellectuelles sont enchâssées selon un modèle qui montre leur subordination progressive à leur finalité spirituelle. Cette subordination n'est elle-même que l'expression d'un ordre nécessaire dans l'enchaînement des apprentissages et des savoirs. À plusieurs moments au cours de son programme de huit années, l'étudiant sera invité à travailler aux *Exercices*. Le but de cette pratique est double : d'abord et fondamentalement, il s'agit d'approfondir les mystères de la foi chrétienne par le moyen d'une retraite spirituelle dirigée ; et ensuite, de méditer sur la hiérarchie des savoirs et des sagesse, de manière à mettre en relief la fin la plus élevée qui puisse être assignée à une vie humaine, le service du Christ. La structure même des *Exercices spirituels* est donc indispensable à l'achèvement du cycle d'études.

Si la finalité ultime de l'enseignement, dès le moment des *Constitutions*, réside dans le salut de l'âme et l'engagement

4. Voir à cet égard le texte du *Ratio* de 1599, I, 2, 1 : « *La Compagnie n'accepte les Collèges et les Universités que pour permettre aux Nôtres d'y acquérir la science et les autres choses utiles au salut des âmes, et de faire ensuite profiter le prochain des connaissances acquises.* » Nous citons d'après l'édition du Père G. M. Pachter (*Monumenta Germaniae Paedagogica*, Berlin, Hoffmann, 1887), qui a l'avantage de regrouper les textes de 1591, 1599 et 1832. Une traduction française partielle, due aux soins du P. André Pâquet est parue à Montréal en 1940 (Éditions de l'Entraide, Collection Frangipani, n° 10 ; 101 pages). André Pâquet fut mon professeur de belles-lettres au Collège Sainte-Marie et il était un grand ami d'André Vachon, dont il partageait la sensibilité littéraire. Le premier volume de la collection Frangipani est l'ouvrage de François Hertel, *L'Enseignement des Belles-Lettres*, 1938, 152 p.

5. Sur l'histoire de la mission confiée par l'Église à la Compagnie, voir F. Charmot. *La Pédagogie des Jésuites*, Paris, 1951 ; p. 17-28.

au service du Christ, on peut chercher à voir quels buts le fondateur lui-même assignait aux disciplines profanes : pourquoi leur accordait-il une si grande importance ? « *Literas amas ; recte, si propter Christum.* » Cette formule d'Érasme, saint Ignace la fit sienne dès le point de départ. Le cours prévu par le *Ratio* se trouve en effet inspiré par les principes de l'humanisme chrétien de la Renaissance, lui-même redevable sur ce point à saint Augustin. La pédagogie ignatienne se résume à ces principes et, à la mort du fondateur, même si les règlements du *Ratio* et les contenus de l'enseignement n'étaient pas encore arrêtés, l'orientation humaniste était fixée.

C'est l'expérience des collèges, entre 1556 et 1599, qui fournit le laboratoire où le modèle du *Ratio Studiorum* prit sa forme canonique. On peut en étudier la formation dans les textes pédagogiques de toutes provenances qui ont été recueillis dans les *Monumenta* de la Compagnie de Jésus⁶. Selon l'historien jésuite J. B. Herman, dès 1570 il existait une structure commune dans toutes les provinces et on peut en produire une reconstitution⁷. Cette hypothèse ne laisse de fasciner : en la confirmant, on voit en effet que le *Ratio* s'était formé très rapidement. La correspondance entre les supérieurs des collèges et le père général à Rome est riche de témoignages de toutes sortes et elle montre comment le système s'est développé en se centralisant. La structure du code primitif est exposée en cinq chapitres contenant les règles du préfet des études, des professeurs, des classes, des externes et du correcteur.

L'ensemble de ces premiers règlements fut rediscuté lors du congrès de 1584, convoqué par le père Acquaviva, alors général de la Compagnie. Le généralat du père Acquaviva, qui s'étend de 1581 à 1615, fut une des époques les plus riches de l'histoire de la Compagnie de Jésus. On y compte des savants illustres comme Suarez et Bellarmin, Molina et Canisius. Mais

6. Sur ce point des écrits antérieurs au *Ratio*, voir *Monumenta paedagogica Societatis Jesu quae primam rationem Studiorum, anno 1586 editam praecessere*. Madrid, 1901. L'influence du père Jérôme Nadal, qui fut recteur de Messine et qui avait été formé à Paris, y est manifeste : c'est lui qui écrivit le tout premier plan d'études connu, lequel date probablement de 1548. Ce plan fut communiqué au Collège romain, qui en fit une adaptation. Pour l'ensemble, l'expérience du Collège romain apparaît déterminante. Nous possédons également un plan du père Ledesma, professeur au Collège de Rome entre 1557 et 1575, considéré comme le noyau du futur *Ratio*.

7. J. B. Herman, *op. cit.*, p. 18. Nous disposons d'un mémoire daté de 1579, rédigé par le P. Maldonat qui avait été chargé de visiter les collèges de France. Selon ce mémoire, les règlements sont déjà codifiés et numérotés. De même, les collèges italiens identifient très rapidement 28 règles pour le préfet et nous pouvons voir qu'elles correspondent en substance aux règles françaises.

elle fut surtout l'étape de consolidation du canon pédagogique. Le but du congrès de 1584 était d'unifier la pratique des études et on parvint à rédiger un premier document, le *Ratio Studiorum* de 1586. Ce document fut ensuite communiqué à tous les collèges, afin de recueillir des commentaires et des critiques. Les rapports qui parvinrent à Rome, nombreux et substantiels, donnèrent lieu au texte de 1591, lequel revêt alors la forme d'un règlement codifié. Renvoyé pour la deuxième fois aux provinces, ce document fut l'objet d'une nouvelle ronde de discussions, au terme de laquelle on vint près de désespérer de la formation d'un consensus. Les provinces allemandes suscitaient beaucoup de questions difficiles et leurs réclamations menaçaient l'unité du projet. Le père général, décidé à parvenir à un texte définitif, recueillit tous les commentaires et y répondit en 1594. Le texte final fut envoyé aux provinces en 1599 et on peut le considérer comme un document final, véritable canon de la pédagogie des Jésuites pour les siècles qui suivirent⁸.

Le texte de 1599, beaucoup plus court que celui de 1591, n'est plus que l'expression concise des règlements. Toutes les justifications qui se trouvaient dans la version de 1591 ont été retirées, ce qui prive le lecteur du document final de l'énoncé des motifs de plusieurs règlements spécifiques. Pour l'historien contemporain, la lecture du *Ratio* de 1599 est impossible sans le travail d'interprétation des rubriques de 1591. C'est là seulement qu'il trouve le contexte d'origine, souvent lié à l'évolution des idées de l'humanisme renaissant, de stipulations et de recommandations qui, au cours des années, perdirent leur sens. La pédagogie du XVI^e siècle répondait en effet à des impératifs qui se sont profondément modifiés avec le temps⁹. Au document de 1591, il faut également ajouter les écrits de certains pédagogues jésuites particulièrement actifs, comme les pères Bonifacio¹⁰ et Possevin. On pense aussi aux écrits du père Sacchini, dont le *Protreptique*, publié en 1625, contient une apologie de l'enseignement des humanités. Ces écrits témoignent de l'intense effort de réflexion qui se manifesta après la publication du *Ratio*, aussi bien sur ses finalités que sur l'ensemble de ses prescriptions particulières. Le lien

8. L'histoire de la rédaction du *Ratio Studiorum* est intimement liée à celle de l'Inquisition, et en particulier aux revendications des Dominicains; la préparation du texte final ne se fit pas sans heurts. Voir R. Schwickerath. *Jesuit Education. Its History and Principles*. Saint Louis, Missouri, B. Herder, 1904; p. 107 et suiv.

9. Sur ces questions, voir d'abord F. De Dainville, *La Naissance de l'humanisme moderne*. Paris, Beauchesne, 1940.

10. Voir P. Delbreil, *Juan Bonifacio. Les Jésuites et la pédagogie au XVI^e siècle*. Paris, Picard, 1894.

organique entre les disciplines d'humanités et les finalités spirituelles constitue un des thèmes privilégiés de cette littérature de commentaire et d'exhortation. On peut y suivre l'enrichissement progressif du concept des «humanités», dont la tradition ne cessera de s'approfondir du XVII^e siècle jusqu'à nos jours¹¹.

Le texte de 1599 était le produit de la Renaissance et il fut soumis au cours des siècles qui suivirent à divers processus de révision. Avant le XIX^e siècle, cependant, aucune refonte fondamentale ne fut entreprise et ce n'est qu'après la suppression de l'Ordre que la congrégation générale de la Compagnie entreprit de moderniser le *Ratio*. En 1820, une commission nommée à cet effet formula des recommandations qui aboutirent au texte de 1832. Lors de cette révision, on ajouta par exemple une rubrique destinée aux professeurs de sciences naturelles : *Regulae Professoris Physicae*, qui venait se juxtaposer à la rubrique de philosophie naturelle, dont le contenu remontait à l'enseignement des arts libéraux. De plus, divers documents liés de près à la production de ce texte revu manifestent une volonté d'assouplissement et un désir de suivre, dans la fidélité au texte fondateur, le progrès des sciences et des arts. La fameuse lettre du père général Beckx au comte de Thun, ministre autrichien de l'Instruction publique, mérite d'être citée :

Nous ne pensons pourtant pas devoir nous attacher si servilement au *Ratio Studiorum* que dans les questions qui regardent seulement la méthode d'enseignement, nous ne puissions admettre aucune modification ; tout ce que le véritable progrès des lettres, tout ce que les circonstances des temps semblent exiger, notre *Ratio Studiorum* peut l'admettre ; car il n'est pas semblable à un corps mort, mais bien plutôt à un organisme vivant, qui renferme en lui-même le germe de tous les développements ultérieurs¹².

11. En témoigne, par exemple, le recueil de *Mélanges sur les Humanités*, publié par le Collège Jean-de-Brébeuf de Montréal (Québec, Presses de l'Université Laval, et Paris, Librairie J. Vrin, 1954). On y trouve, sous la plume de professeurs jésuites réputés (Pierre Angers, Raymond Bourgault, André Vachon et autres) et d'un professeur laïc, le philosophe Jacques Lavigne, des réflexions sur la contribution particulière des humanités à la formation. La contribution d'André Vachon constitue un témoignage particulièrement riche de cette tradition de justification des humanités. Elle s'attache à montrer l'importance de l'étude de la poésie de Virgile dans le développement de la pensée. Plusieurs des thèmes chers à André Vachon s'y trouvent présents, et notamment sa fascination pour l'œuvre de Claudel. Voir « Virgile, éducateur de l'instinct métaphysique », *op. cit.*, p. 178-205.

12. Lettre de 1855 au comte de Thun, citée dans F. Charnot. *La Pédagogie des Jésuites*. Paris, Éditions Spes, 1951 ; p. 10.

Le *Ratio atque institutio Studiorum* constitue à proprement parler un plan d'études et une méthode. Il s'agit d'un document composé de quatre parties : I. *Regulae Provincialis-Regulae Rectoris-Regulae Praefecti Studiorum*; II. *Regulae Communes omnibus Professoribus Superiorum Facultatum*; III. *Regulae Professoris Philosophiae*; IV. *Regulae Praefecti Studiorum Inferiorum*.

Ce texte remarquable frappe d'abord par le degré de précision de toutes ses rubriques : tous les aspects de l'organisation des collèges, depuis la structure hiérarchique qui les lie à l'autorité romaine du général, jusqu'aux détails de l'emploi du temps, sont codifiés avec minutie. Il s'en dégage une force et une rigueur dont on ne trouve guère d'équivalent dans l'histoire de l'éducation.

La pédagogie des Jésuites réside tout autant dans des principes généraux que dans l'ensemble ordonné des prescriptions, dont l'application est soumise à l'autorité du recteur de chaque établissement. Le principe d'autorité n'est lui-même que l'expression de la hiérarchie ecclésiastique : le maître représente la discipline de la foi et l'autorité paternelle de l'Église¹³. La pédagogie des collèges participe de cet esprit militaire : elle prépare les élèves, dès les cours des classes inférieures, à faire le choix de l'armée du Christ. Dans chaque classe, l'élève est assimilé à un soldat et il possède son émule et son stimulateur, dans la personne d'un autre élève qui constitue son interlocuteur attitré : les élèves, dans le meilleur esprit, doivent toujours chercher à se dépasser¹⁴. L'exercice des concertations, dans lequel les émules s'affrontent sur toutes les matières du *curriculum*, est une des caractéristiques les plus dynamiques et les plus originales de cette pédagogie.

Les règles de la première partie du *Ratio* concernent le provincial, qui dirige les destinées de la Compagnie dans une province et, de ce fait, supervise les collèges ; elles concernent également le recteur et le préfet des études, qui remplissent les fonctions les plus importantes dans les collèges. Ceux-ci possèdent toute l'autorité voulue pour réaliser la mission éducative de la Compagnie, avec toute l'autorité nécessaire (I, 1, 2). Ce mandat est réglé sur la structure invariable du cours, lequel comprend d'abord cinq cours du secondaire : trois de grammaire, un d'humanités et un de rhétorique (I, 1, 21). Il comprend ensuite deux cours de philosophie et des cours d'études théologiques. Au fur et à mesure que la structure des cours se distinguera de la formation religieuse, ce sont les

13. Voir sur la question de l'autorité les textes du P. Acquaviva et de Jouvancy, cités dans F. Charmot, *op. cit.*, p. 172-176.

14. Sur l'émulation, voir Joseph de Jouvancy, *Ratio discendi et docendi*. Paris, J. Barbou, 1778 ; II, 2, 1.

cours de grammaire qui seront allongés, jusqu'à la forme canonique du cours dit « classique » : quatre classes de grammaire, une d'humanités (les belles-lettres), une de rhétorique et deux cours de philosophie. Le provincial de la Compagnie voit sa mission décrite avec beaucoup de précision. Son ministère le plus important est la formation et la préparation des membres de la Compagnie pour les tâches d'enseignement qui les attendent. Une insistance particulière, que nous retrouverons en plusieurs endroits dans le *Ratio*, est mise sur la formation en humanités et belles-lettres. Le *Ratio* détermine jusqu'aux auteurs des manuels qui doivent être employés. Annuellement, les responsables du collège (les préfets) font un rapport au père général, de manière secrète, sur l'administration du recteur ; de la sorte, la fidélité à la lettre comme à l'esprit du *Ratio* est supervisée dans chaque collège depuis Rome, et toutes les modifications sont soumises à la discussion.

Le préfet des études est un homme de science, à la formation irréprochable. Tous les professeurs doivent pouvoir le consulter sur les questions du contenu de leur enseignement, notamment sur l'interprétation des textes mis au programme, aussi bien que sur l'évaluation de leurs élèves. Lui-même a le devoir de rendre visite à chaque classe au moins une fois toutes les deux semaines et il a pour tâche de superviser le travail de tous les professeurs. Il est le responsable de l'application de la méthode des études et il prescrit avec précision l'emploi du temps. Les méthodes d'examen sont particulièrement rigoureuses¹⁵. Pour les questions relatives au comportement des élèves et à la vie des pensionnaires, il est aidé par un préfet de discipline. Aucun professeur ne peut prendre d'initiative, quelle qu'elle soit, sans son autorisation expresse¹⁶. L'application de cette discipline pédagogique se trouve à l'origine de discussions innombrables qu'on retrouve dans la correspondance des préfets. S'agit-il de justifier l'étude de tel passage de Virgile, ou encore de modifier l'ordre de prélection des discours de Cicéron, toute décision doit être soumise à l'approbation de l'autorité. Une abondante littérature discutant les vertus pédagogiques, à la fois morales et religieuses, de tous les textes et de tous les exercices a donc accompagné au cours des siècles le travail de réflexion sur le *Ratio*. Cette littérature se signale par sa rigueur et par sa gravité : on y perçoit une intense préoccupation des conséquences découlant du choix des œuvres et des méthodes, qui est sans

15. *Ratio Studiorum*, III, 5, 14-25 et l'ensemble de III, 6.

16. *Ratio Studiorum*, III, 8, 11.

doute la caractéristique la plus essentielle de la pédagogie classique. Rien n'y est indifférent.

Nous laisserons de côté, compte tenu de notre intérêt pour le cours classique, les règles de la deuxième partie destinées à la formation théologique des membres de la Compagnie et nous nous concentrerons sur les classes dites « inférieures », dont les règles sont données dans les parties III et IV. Il convient d'abord de noter que dans le programme originel du *Ratio*, les matières littéraires et d'humanités n'étaient pas enseignées en même temps que les sciences et la philosophie, lesquelles venaient à une étape ultérieure du cours. Cette pratique dut être modifiée lors de la révision de 1832, pour introduire dès les premières classes les mathématiques et les sciences naturelles. La philosophie continua cependant, selon une tradition bien établie, d'être confinée aux deux dernières années. Dans cette structure, l'élément le plus notoire est le caractère successif des enseignements de lettres et de philosophie : le *Ratio Studiorum* insiste pour former d'abord les capacités intellectuelles d'analyse, et pour les appliquer seulement ensuite à l'étude de la science naturelle et philosophique. Cette perspective, appelée à se modifier à l'époque contemporaine, explique le peu de place accordé aux mathématiques dans les petites classes¹⁷. D'abord les langages, ensuite l'expression et la persuasion, enfin les savoirs : on pourrait résumer ainsi la philosophie du *Ratio Studiorum*. Cette structure représente elle-même un héritage de la Renaissance, et en particulier du régime d'études de l'Université de Paris¹⁸.

En ce qui concerne les cinq premières années, dont le nombre fut porté à six au XIX^e siècle, fixant ainsi le chiffre canonique de huit années pour l'ensemble du programme, les humanités classiques en constituent l'armature principale¹⁹. L'insistance sur le grec et le latin remonte aux documents les plus anciens et elle ne s'est jamais démentie. Sur ce point, Ignace de Loyola n'a sans doute fait que reprendre le modèle qu'il avait connu lui-même à l'Université d'Alcalá. Celle-ci

17. Voir M. G. Cretineau Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, Mellier, 1846 ; vol. IV, Chap. 3.

18. L'influence des pères néerlandais, qui avaient fréquenté l'Université de Louvain, ne doit pas être mésestimée ; on pense à Francis Coster et à Peter Busaeus. Saint Ignace avait lui-même séjourné aux Pays-Bas en 1529-1530. Voir sur ce sujet Schwickerath, *op. cit.*, p. 138, qui évoque l'influence possible des Collèges fondés aux Pays-Bas par les frères de la Vie commune, que saint Ignace avait rencontrés à Paris. Leur collège le plus célèbre était celui de Liège. On y retrouve une structure curriculaire très semblable à celle du *Ratio*, de même qu'une grande insistance sur les concertations.

19. *Ratio Studiorum*, III, 5, 8.

avait mis sur pied un collège trilingue (grec, latin, hébreu), dont la réputation devait s'étendre à toute l'Europe. Le grand éducateur Busleiden en avait fondé un similaire, à Louvain, en 1516. Selon plusieurs historiens, les grands projets gréco-latins des universités d'Alcalá et de Salamanque, repris à Louvain et à Paris, constituent la source la plus profonde de l'inspiration classique du *Ratio Studiorum*²⁰. Même la conversation entre les élèves devait avoir lieu en latin²¹. Cette insistance peut s'expliquer historiquement par la volonté de favoriser l'unité des élèves dans les collèges; l'exemple du Collège de Rome, qui comptait des étudiants provenant de plus d'une dizaine de pays différents, montre le défi à relever. Pour les pères de la première génération, le latin devait reprendre dans les collèges le rôle qu'il avait joué à la Renaissance, celui d'une langue unificatrice pour la République des Lettres. Dans l'affrontement avec le nationalisme qui accompagnait les mouvements de la Réforme, le recours au latin dans la conversation apparaissait donc comme un ferment d'unité. Qu'il ne tombât que très lentement en désuétude, dans les contextes où l'affrontement des nations et des religions ne l'exigeait plus, a de quoi surprendre. Il se condamnait en effet, comme ce fut le cas dans les collèges du Canada français, à n'être qu'un exercice complémentaire finalement assez stérile²². Même l'histoire et la géographie sont considérées comme des disciplines auxiliaires des humanités gréco-latines. Il n'est jamais question de détacher les sciences historiques de la civilisation ancienne qu'elles viennent expliquer.

Les objectifs assignés à chaque classe en vue de cette formation humaniste sont expressément formulés dans le chapitre particulier des règles du *Ratio* qui leur est consacré. On peut les résumer comme suit :

Première classe (éléments latins) : arriver à une connaissance parfaite de la syntaxe latine et connaître des rudiments de grec. L'auteur des prélections latines sera Cicéron, auquel on ajoutera les fables de Phèdre et les vies de Cornelius Nepos.

Deuxième classe (syntaxe et méthode) : arriver à une connaissance parfaite de l'ensemble de la grammaire; en latin, lire Jules César et les poèmes d'Ovide; en grec, les fables d'Ésope, Lucien.

20. Voir sur ce sujet R. Schwickherath, *Jesuit Education*, p. 43s.

21. *Ratio Studiorum*, III, 8, 18. Il est rigoureusement proscrit de parler la langue maternelle.

22. L'enseignement de la philosophie en latin constitue un des derniers vestiges de cette pratique dans les collèges de la Province de Québec.

Troisième classe (versification) : perfectionner la connaissance des exceptions, introduire les figures et travailler la versification (rythme, métrique). En grec, théorie des parties du discours. Les prélections se font sur les traités de Cicéron et sa *Correspondance* pour la prose ; sur Virgile et Properce pour les vers.

Quatrième classe (belles-lettres) : préparer la classe suivante consacrée à la maîtrise de l'éloquence par une connaissance érudite de grands textes. Prélections quotidiennes sur des textes de Cicéron, César, Salluste, Tite-Live ; pour les poètes, d'abord Virgile, ensuite Horace. L'érudition doit être mise au service d'une maîtrise parfaite des langues anciennes. Les prescriptions concernent l'enseignement des règles de composition, les genres, le style. En grec : introduction aux poètes et à la versification. L'auteur central est Homère.

Cinquième classe (rhétorique) ; arriver à une maîtrise de l'éloquence latine. Étudier la théorie chez Quintilien et Aristote. Le modèle du style sera l'œuvre de Cicéron dont on étudie les grands plaidoyers. La révision de 1832 introduit ici l'étude des auteurs en langue vernaculaire, selon la tradition de chaque pays. En grec, étude des historiens et des orateurs : Démosthène, Thucydide, mais aussi des auteurs chrétiens, Basile, Grégoire de Nazianze, Chrysostome. Dans cette classe, les élèves donnent un exercice public de déclamation tous les mois ; les classes de belles-lettres y assistent²³.

Les classes de philosophie, originellement étendues sur trois années, étaient consacrées à la logique (1^{re} année), à la cosmologie et à la philosophie naturelle (2^e année) et à l'éthique, métaphysique et psychologie (3^e année). Aristote est l'auteur de prédilection, de même que saint Thomas d'Aquin.

Les méthodes d'enseignement faisaient également l'objet de prescriptions précises. On peut les diviser en quatre groupes : les prélections, la mémorisation, les compositions et les concours. Autant dans le *Ratio Discendi* du père de Jouvancy que dans le *Ratio Studiorum* de 1832, la prélection est exposée avec révérence et en détail²⁴. Les professeurs sont enjoins de bien la préparer, puisqu'elle constitue le fondement du système de l'enseignement. Les exercices de mémorisation représentent une caractéristique constante de la pédagogie

23. *Ratio Studiorum*, III, 5, 32.

24. Il s'agit du seul exercice où le professeur porte seul la responsabilité de l'enseignement, en dépit du fait que la prélection est assortie de l'interrogation constante destinée à maintenir l'attention ; voir F. Charmot, *op. cit.*, chap XIV, 269-282. Pour un exposé détaillé, voir Schwickerath, *op. cit.*, p. 467ss.

des Jésuites ; le *Ratio* les préconise surtout pour les premières classes, mais il les maintient jusqu'à la rhétorique où des discours entiers sont mémorisés. Les passages sont choisis en fonction de leur qualité littéraire et de leur élévation morale. Les exercices de composition, ajoutés aux thèmes et aux versions, représentent le troisième groupe de prescriptions pédagogiques : leur objectif est la concentration dans le travail de l'écriture. Il convient d'écrire chaque jour. La méthode d'imitation des grands auteurs, préconisée par Jouvancy, est adoptée, et maintenue dans toute l'histoire du *Ratio*²⁵. Les concours ou concertations ont pour but d'habituer les élèves à s'exprimer, rapidement et clairement, sur tous les sujets de leur apprentissage. Des concertations de grammaire aux concours rhétoriques et aux disputes philosophiques, le principe est le même : stimuler l'exercice public, le débat. Le principe de l'émulation est au centre de cette prescription et il a été souvent critiqué ; plusieurs critiques y ont vu un encouragement à l'ambition et à la compétition désordonnée. Dans l'esprit des fondateurs, l'émulation devait être noble ; elle représentait en fait une occasion de plus d'exercer une discipline de rigueur. Plus profondément, les concours remplissent une fonction propre dans un système où l'accent est mis d'abord sur l'exercice et l'activité : ce n'est pas seulement la spiritualité des *Exercices* qui laisse ici sa marque profonde, mais encore une psychologie déterminée par la puissance de l'effort personnel et de l'engagement²⁶. C'est ainsi que la prélection elle-même constitue un travail d'analyse et la dictée de l'enseignement doit être en tous points bannie²⁷. L'importance des compositions met en pratique ce même principe d'activité et il y aurait beaucoup à dire également sur le rôle du travail de la voix dans la pédagogie des jésuites. La formation se doit d'être vivante²⁸. À aucun moment la classe ne doit être inactive.

Le contenu de ce plan d'études était adapté par chaque collège en fonction des circonstances et du contexte. Il est

25. De Jouvancy, *Ratio Discendi*, chap. I, art. 2, 4.

26. L'importance des concertations apparaît déjà dans les *Constitutiones*, IV, VI, 10 et 11. On la retrouve dans les règles communes du *Ratio Studiorum* (règles 31 à 34).

27. Voir le texte du *Ratio* de 1586 : « *Nusquam dictetur* ». Et encore : « *Assuefaciendi sunt auditores, ut suas faciant res quas audiant, et suo iudicio ac delectu scribant : sic intelligent melius et magis excitabuntur.* » Cf. Pachtler, *op. cit.*, II, 81-85.

28. Sur la voix, voir le Père A. Possevini, *De cultura ingeniorum*, Rome, 1593 ; I, chap. XXVI, cité dans Charmot, *op. cit.*, p. 196-97. Parmi les travaux modernes, André Collinot et Francine Mazière, *L'Exercice de la parole. Fragments d'une rhétorique jésuite*. Éditions des Cendres, 1987.

difficile d'évaluer son caractère contraignant quand on mesure à quel point il donna lieu à des transformations de toutes sortes, et en particulier à l'intégration de matériaux pédagogiques empruntés aux traditions locales. Le point important est cependant le suivant : tout au long de son histoire, la structure fut la même et l'importance des humanités et de la rhétorique, cardinale. La place de l'histoire, de la géographie et de la littérature nationale pouvait varier, mais toujours on revenait aux préceptes originaires de l'humanisme et à la priorité de la rhétorique²⁹. La discussion des pratiques pédagogiques de la Compagnie gravite en général autour de ces questions : ceux qui sont hostiles au *Ratio* lui reprochent un mépris de la langue nationale et une indifférence à l'histoire moderne, ceux qui le défendent insistent sur l'importance des humanités et de la rhétorique dans la formation d'un esprit critique et structuré.

On n'en finirait pas de recenser les débats, souvent orageux, qui eurent cours dans plusieurs pays sur ces questions. Loin de constituer des querelles académiques, ces questions revêtaient en effet une importance réelle quand il s'agissait d'accorder aux Jésuites la permission d'établir un collège dans une ville³⁰. Mais ces discussions témoignent surtout d'une recherche incessante de la précision et de la rigueur dans le choix des auteurs et des méthodes. Le *Ratio Studiorum* ne constitue pas seulement le curriculum structuré qui achemine des langues aux humanités, et des humanités à la philosophie : il illustre en profondeur l'importance de chacune des décisions, et de toutes les interprétations sur lesquelles ces décisions s'appuient, qui nourrissent ce *curriculum* et en font l'essence de la *paideia* moderne.

L'ensemble de cette structure, dès le moment où elle se trouva consacrée par le *Ratio Studiorum*, connut une diffusion exceptionnelle ; la fondation des collèges contribua à la répandre, et la réputation des collèges jésuites ne cessa de croître au cours du XVII^e siècle. Les témoignages à cet effet sont abondants et incontestables. Quand la puissance de la Compagnie fut telle qu'elle ne put éviter de provoquer une réaction politique qui mena ultimement à sa suppression, ce n'est pas seulement l'influence internationale des Jésuites qui

29. Voir par exemple la description détaillée du *curriculum* dans un des collèges les plus florissants de France, celui-là même où étudia René Descartes, dans C. De Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le Collège Henri IV de la Flèche*. Le Mans, Leguicheux, 1889, 4 volumes.

30. Voir F. De Dainville. *L'Éducation des Jésuites*. Paris, Éditions de Minuit, 1958 (réédition, 1991) ; en particulier p. 25-42.

s'effondra, mais également tout leur réseau pédagogique. Il est difficile de croire que ce formidable édifice de collèges ait été rayé de la carte par la bulle de Clément XIV, mais les Jésuites se soumirent. L'opposition de Frédéric II et de Catherine II, qui comptaient parmi les admirateurs les plus fervents de la Compagnie, n'y fit rien.

Le rétablissement de l'ordre en 1814 par le pape Pie VII posa le problème de la mise à jour du *Ratio Studiorum*. Dès 1820, des suggestions commencèrent à circuler dans plusieurs provinces et en 1830 le père général Roothaan convoqua un congrès à Rome. De cette réunion allait surgir la formulation canonique de 1832, véritable adaptation moderne du texte ancien. C'est ce texte qui se trouva à la base de la pédagogie des Jésuites de la province du Bas Canada, c'est lui qui inspira la pratique et la réflexion d'hommes comme André Vachon, André Pâquet, Arcade Gingras, Raymond Bourgault et de nombreux autres.

Les changements principaux concernent l'apprentissage de la langue vernaculaire, mais une insistance aussi grande est maintenue sur le grec et le latin, les humanités et la rhétorique. Depuis le *Ratio* de 1599, cette tendance ne s'est jamais démentie : elle est fondée sur des motifs logiques, historiques et esthétiques. L'apprentissage des langues anciennes, tous les pédagogues de la Compagnie l'affirment — et en particulier le père de Jouvancy —, forme le raisonnement de manière exemplaire ; il constitue par ailleurs une introduction de première force aux études historiques et à la philologie, et enfin, il donne aux élèves un accès privilégié aux chefs-d'œuvre de l'humanisme. À ces qualités, l'enseignement des humanités ajoute également une force morale : l'histoire et la littérature anciennes sont en effet étudiées comme un répertoire d'exemples moraux destinés à former l'élève. Le fait que Virgile puisse contribuer à former la sensibilité métaphysique fait partie du répertoire de ces arguments. Enfin, l'étude des langues anciennes permet de progresser rapidement dans l'analyse de la langue vernaculaire.

Il n'est certes pas facile d'évaluer la discipline du *Ratio*, et il faut sans doute reconnaître qu'elle est plus autoritaire que libérale ; sa rigueur provient précisément de l'importance qu'elle accorde à l'obéissance et à l'émulation, vertus qui sont conçues sur le modèle de la discipline militaire. Sur le plan intellectuel, cependant, les objectifs d'une formation libérale de nature fondamentale ont toujours imposé une interprétation non-éclectique du *Ratio Studiorum* : selon cette interprétation, il faut toujours d'emblée préférer l'enseignement d'un nombre restreint de matières de base à un grand nombre de matières diverses. Dans ces matières, une herméneutique

rigoureuse, constamment confrontée aux impératifs du présent, oriente le choix des textes et réinterprète sans faillir le modèle que l'humanisme doit proposer à la culture. La disparition de l'éducation libérale dans notre société n'était pas inévitable; elle s'est notamment maintenue, dans une forme révisée, au Canada anglais, dans plusieurs collèges des États-Unis, en Grande-Bretagne et dans plusieurs pays d'Europe. Au Québec, ce modèle fut victime d'une sécularisation forcenée. En le condamnant à disparaître, on ne supprimait pas seulement la structure et le contenu du *Ratio Studiorum*, mais une pratique décisive qui lui était associée : la discussion fine et précise des méthodes et des moyens, la confiance dans la notion même du *curriculum*, tout ce qui dans la culture libérale est le contraire de l'indifférence. Les conséquences de cet abandon commencent à peine d'apparaître, il est temps de travailler à les mesurer.